

# ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

**Coefficient : 7**

## IMAGERIE MÉDICALE DIAGNOSTIQUE

**Durée : 1 heure**

**Coefficient : 2,5**

- 50 points**
1. Partie pratique : une incidence tirée au sort (n° 1 à 40), *durée 20 minutes* **20 points**  
La réalisation ne comportera pas la prise de cliché.  
La manipulation sera suivie d'une interrogation orale en rapport avec celle-ci, portant sur :
    - la prise en charge du patient,
    - la connaissance et la maîtrise du matériel radiologique
    - les critères de réussite de l'image
    - l'anatomie radiologique non pathologique.
  
  2. Interrogation orale portant sur une question de radiographie conventionnelle avec produit de contraste (n° 41 à 52), *durée 10 minutes*. **5 points**
  
  3. Interrogation orale portant sur la technologie TDM et sur une analyse d'images scannographiques (n° 1 à 12). **12,5 points**
  
  4. Interrogation orale portant sur la technologie IRM et sur une analyse d'image obtenue par cette technologie (n° 1 à 12). **12,5 points**

*Les partie 3 et 4 ont une durée globale de 30 minutes..*

# ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

Coefficient : 7

RADIOTHÉRAPIE

Durée : 50 minutes

Coefficient : 2

L'épreuve comportera deux parties :

- **une partie pratique** (manipulation choisie par tirage au sort n° 1 à 17) couvrant l'ensemble de la technique depuis la prise en charge du patient jusqu'à son retour, y compris la transmission finale des informations ;

Durant les *15 minutes* de préparation :

- Prendre connaissance du cas clinique et du plan de traitement
- Analyser l'étude dosimétrique et radiologique,
- Relever les paramètres nécessaires à la mise en place du faisceau tiré au sort

En salle de traitement (*20 minutes*) :

- Vérifier la correspondance des paramètres du collimateur par rapport aux données de la fiche technique
- Mettre en place le faisceau demandé
  - o La zone à traiter est à déduire du dossier technique
  - o Le point de centrage sera validé avec l'aide du jury

- **une partie orale** de *15 minutes* portant sur le plan de traitement effectué, la dosimétrie, la surveillance du patient et la radioprotection.